

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

### Cadre général

L'École des ingénieurs de la Ville de Paris recrute par voie de concours dans les corps des professeurs et des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris, dont le statut particulier et l'échelonnement indiciaire ont été fixés par les délibérations 2025 DRH 21 et 2025 DRH 22 du Conseil de Paris des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025.

Les concours ont été ouverts par arrêté de la Maire de Paris en date du 27 novembre 2025, publiés sur le [portail des publications administratives de la Ville de Paris](#).

### Conditions pour concourir

Ces concours sont ouverts aux candidats et candidates satisfaisant aux conditions d'accès dans les corps, telles que définies par les délibérations précitées, et aux conditions d'accès à la fonction publique territoriale.

La qualification CNU n'est pas exigée mais sera un élément d'appréciation de la candidature.

### Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures se font exclusivement par la plateforme [Travailler pour Paris](#).

Pour postuler sur Travailler pour Paris, les candidats externes aux administrations parisiennes devront disposer d'un compte [France Connect](#) ou d'un compte [MonParis](#).

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature et joindre impérativement un dossier de candidature comportant les pièces énumérées ci-après :

- CV analytique détaillé (formation, expériences d'enseignement, publications, activités scientifiques, responsabilités, etc.)
- Document à produire par le/la candidat·e, mettant en évidence l'adéquation au profil du poste ainsi que le projet de recherche et d'enseignement
- Copie du diplôme de doctorat / HDR ou attestation de soutenance
- Thèse de doctorat /HDR
- Rapport de soutenance de la thèse de doctorat / HDR
- Justificatif de la qualification CNU (si obtenue)
- Trois à cinq publications significatives choisies par le/la candidat·e

Chaque candidat ayant postulé sur la plateforme Travailler pour Paris reçoit un message d'accusé réception émis par une adresse du type [Ville de Paris<reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr>](mailto:Ville de Paris<reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr>). Le délai de 45 jours mentionné dans ce message ne s'applique pas à la procédure de concours.

**La date-limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 février 2026**

## Spécifications techniques pour le dépôt des dossiers de candidature

### Le dossier est à télécharger sous format pdf exclusivement

- Pas d'archive type Zip
- Pas de lien vers une plateforme de téléchargement

Le poids des documents téléchargeables étant limité à 3 Mo, il est suggéré aux candidats de diviser leur dossier de candidature en trois fichiers pdf d'un poids maximal de 3 Mo chacun, qui pourront être répartis entre les trois emplacements du formulaire de candidature : « CV », « lettre de motivation » et « pièce complémentaire », indépendamment de leur contenu.

## Processus de recrutement

**Les candidatures sont examinées par un comité de sélection** composé de professeurs, de maîtres de conférences ou personnels assimilés, d'un rang au moins égal à celui de l'emploi à pourvoir. Le comité examine les dossiers, auditionne les candidats et candidates présélectionnés et établit un classement après audition. **L'audition est prévue entre le 3 et le 23 mars 2026.**

## Modalités d'échanges

**En amont du dépôt de la candidature**, les potentiels candidats ont la possibilité de se renseigner sur les emplois proposés, auprès des directeur ou directrice de la composante de formation et de la composante de recherche, dont les coordonnées figurent dans la publication. Les questions de nature administrative sont à adresser au point de contact [concours-enseignantschercheurs2025@eivp-paris.fr](mailto:concours-enseignantschercheurs2025@eivp-paris.fr).

**Après le dépôt de la candidature, les échanges se font exclusivement par la messagerie interne de la plateforme Travailler pour Paris.**

Il est possible de répondre aux messages de type [reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr](mailto:reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr). Il n'est pas possible de répondre aux messages de type [noreply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr](mailto:noreply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr)

## Modification ou retrait de la candidature

Les candidats ont la possibilité de se désister de leur candidature via la plateforme Travailler pour Paris. **Un candidat qui se désiste ne pourra pas repostuler dans le délai du concours.**

Tout élément complémentaire au dossier de candidature doit être envoyé via la plateforme Travailler pour Paris, en répondant au dernier message de type [reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr](mailto:reply-xxx@travaillerpourparis.offres.paris.fr) reçu depuis cette plateforme (ce message pouvant être l'accusé réception de la candidature).